

RAPPORT ANNUEL

2024

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation
www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

EXERCICE 2024

**présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2024, clos au 31 décembre 2024, et vous soumettre :

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

ainsi que les états ministériels que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2024

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2024 a été marquée par une intensification des tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a également eu des répercussions significatives sur la scène internationale. La montée en puissance des BRICS+ et l'unilatéralisme croissant des États ont mis à l'épreuve l'ordre mondial.

La croissance mondiale s'est maintenue à environ 3,1% en 2024. Les économies avancées ont connu une croissance modérée, tandis que les marchés émergents ont affiché des performances plus robustes. La Chine a enregistré une croissance de 5,1%, tandis que l'Inde a continué de croître à un rythme soutenu de 7%.

Le taux de chômage dans la zone OCDE est resté stable à 4,9% en octobre 2024. Les taux d'emploi ont atteint des niveaux records dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, en France et au Japon. Cependant, des disparités subsistent, avec des taux de chômage élevés en Espagne et en Colombie.

Les marchés financiers ont connu des performances contrastées en 2024. Les indices américains comme le S&P 500 ont enregistré des gains significatifs (+23,33%), tandis que le CAC 40 français a légèrement reculé (-2,15%). Les cryptomonnaies ont également connu une année exceptionnelle, avec le Bitcoin dépassant les 100 000 dollars.

La FED a attendu septembre pour initier la baisse des fed funds (taux interbancaires américains) de 50 points de base. Deux nouvelles baisses de 25 points de base chacune ont suivi, ramenant les taux à 4,25%-4,50% à la fin de l'année 2024.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a quant à elle amorcé son cycle de baisse des taux dès juillet, en réduisant progressivement son taux de dépôt de 4% à 3% (par quatre baisses de 25 points de base). À contre-courant des autres banques centrales, la Banque du Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 2007, amorçant une normalisation de sa politique monétaire. Elle a ainsi procédé à une première hausse des taux en mars, puis en juillet, les relevant à +0,25%.

Les perspectives économiques mondiales pour 2025 restent incertaines. La croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,3%. L'inflation devrait ralentir, mais des risques subsistent, notamment en raison des tensions géopolitiques et des incertitudes politiques, notamment depuis l'investiture de Donald TRUMP. Les économies émergentes et en développement devront faire face à des défis importants pour maintenir leur croissance.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique en France, exacerbée par des tensions sociales et des manifestations contre les réformes gouvernementales. La chute du gouvernement de Michel Barnier en fin d'année a ajouté à l'incertitude politique.

La croissance du PIB français a été modeste en 2024, avec une augmentation de seulement 1,1%. Cette croissance a été soutenue par la consommation des ménages et les exportations, malgré un ralentissement de l'investissement.

La décrue de l'inflation s'est prolongée en 2024 conformément aux anticipations, aidée notamment par la baisse des prix de l'énergie. Sur un an, l'évolution des prix à la consommation est estimée à +1,3%. L'inflation en moyenne annuelle s'est établie à +2,0 %, retrouvant ainsi le niveau cible de moyen terme

fixé par la BCE. Cela s'explique notamment par une forte décélération des prix de l'alimentation (+1,4% après +11,8% en 2023). Les prix du tabac continuent cependant d'augmenter par rapport à 2023 (+10,3% après +8,0%).

À la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7%.

Le taux de chômage en France a légèrement diminué, atteignant 7,3% au deuxième trimestre 2024. Le taux d'emploi des 15-64 ans a atteint un niveau record de 69,1% au troisième trimestre.

Les marchés financiers français ont connu des performances contrastées en 2024. Le CAC 40 a terminé l'année en léger retrait de 2,15%, tandis que d'autres indices européens ont enregistré des gains. Les marchés ont été influencés par les incertitudes politiques et économiques.

Le taux OAT 10 ans termine 2024 à 3,2%, venant de 2,6% fin 2023, et après avoir culminé à 3,4% en juin.

Les perspectives économiques pour 2025 restent prudentes. La croissance du PIB est prévue à 0,8%, avec une inflation en baisse mais un taux de chômage en légère hausse. L'incertitude politique et les tensions géopolitiques continueront de peser sur l'économie française.

En 2024, la France a enregistré un nouveau record avec 1 111 200 nouvelles entreprises créées, marquant une hausse de 5,7% par rapport à 2023. Les créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur ont augmenté de 7,3%, tandis que les créations de sociétés ont progressé de 5,4%, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (-3,2%). Les secteurs des transports et de l'entreposage (+25%) et du commerce (+6%) ont particulièrement contribué à cette croissance.

Le nombre de défaillances d'entreprises a atteint 65 764 en 2024, en hausse de 16,8% par rapport à 2023. Cette augmentation est en partie due à un effet de rattrapage post-COVID. Les secteurs les plus touchés incluent la construction, le commerce et les activités immobilières. Il s'agit plus haut niveau depuis la récession de la fin des années 80 et la crise de l'immobilier en 1993.

1.1.3. LE BTP

1.1.3.1. **Logements**

En 2024, le marché immobilier français a connu plusieurs défis. Les taux d'intérêt ont continué à augmenter, ce qui a réduit le pouvoir d'achat immobilier des Français. Les ventes de logements neufs ont légèrement augmenté, mais les autorisations et les mises en chantier sont restées à des niveaux particulièrement bas. Le nombre de transactions dans l'ancien a diminué de 12% par rapport à l'année précédente.

Sur l'année 2024, 330 400 logements ont été autorisés à la construction, soit 46 300 de moins que lors des 12 mois précédents (- 12,28%) et 28% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

Les autorisations de logements individuels ont diminué de 20 800 logements par rapport à 2023 (- 14,91%) pour atteindre 118 400 unités. Elles sont 37% en dessous de la valeur d'avant la crise. Les logements individuels purs (- 20,5%) ont reculé de manière plus importante que les logements individuels groupés (- 3,0%).

Au cours des 12 derniers mois, 263 100 logements auraient été mis en chantier, soit 32 900 de moins (- 11,12%) qu'en 2023, et 33% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

En 2024, les ouvertures de chantier de logements individuels ont diminué de 30 300 unités (- 24,12%) et se situent à 95 500 logements commencés. Les logements individuels purs (- 32,8%) alors que les logements individuels groupés sont en légère hausse (+ 1,4%).

Les logements collectifs et en résidence ont diminué de 1,51%.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : progression des autorisations de 1,41% et baisse de 6,16% des mises en chantier :
- Alsace : diminution des autorisations de 8,69% et des mises en chantier de 7,59% :
- Franche-Comté : baisse des autorisations de 15,17% et des mises en chantier de 10,05%.

Ces données montrent une tendance générale de ralentissement dans le secteur de la construction, avec quelques signes de reprise dans les ventes de logements neufs. Les taux d'intérêt élevés et les conditions économiques difficiles ont eu un impact significatif sur le marché immobilier en 2024.

1.1.3.2. **Locaux non résidentiels**

En 2024, l'économie française a montré des signes de reprise après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Cette reprise a stimulé les investissements dans la construction de locaux non résidentiels, tels que les bureaux, les commerces, et les infrastructures industrielles.

La demande pour des espaces de bureaux a évolué avec l'augmentation du télétravail. Les entreprises cherchent des espaces plus flexibles et modulables.

La construction de centres commerciaux et de magasins a été influencée par la croissance du commerce en ligne, nécessitant des espaces logistiques supplémentaires.

L'industrialisation et la modernisation des infrastructures ont conduit à une augmentation des projets de construction dans ce secteur.

Toutefois, sur l'année 2024, les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées s'élèvent à 37,6 millions de m² et restent stables par rapport à l'année précédente. Elles seraient en légère augmentation (+ 2,9%) sans les déclarations reçues avec retard. Elles augmentent dans les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (+ 8,0%), des services publics ou d'intérêt collectif (+ 5,4%), de l'industrie (+ 3,6%) et de l'hébergement hôtelier (+ 1,7%). À l'inverse, le commerce (- 3,7%), les entrepôts (- 3,9%), les bureaux (- 8,9%) et l'artisanat (- 9,7%) sont en baisse.

Sur l'année 2024, avec 20,0 millions de m², les enregistrements de mises en chantier sont en baisse (- 10,56%) par rapport à l'année 2023. Tous les secteurs subissent une baisse : le commerce (- 0,75%), les services publics ou d'intérêt collectif (- 3,71%), l'industrie (- 6,76%), l'artisanat (- 9,12%), l'hébergement hôtelier (- 17,13%), les bureaux (- 19,99%) et les entrepôts (- 20,22%). À noter que les exploitations agricoles ou forestières apparaissent également un recul (- 5,90%).

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : diminution des autorisations de 10,99% et des mises en chantier de 23,72%
- Alsace : diminution des autorisations de 9,22% et des mises en chantier de 34,58%
- Franche-Comté : hausse des autorisations de 3,60% et diminution de 13,28% des mises en chantier.

1.1.3.3. **Travaux-publics**

Au sommet en 2023, grâce notamment à l'attribution des réacteurs nucléaires de Penly, les marchés conclus en 2024 baissent de 9,9% sur un an. Leur niveau reste toutefois encore supérieur à celui de 2022, soutenu par de grands projets ferroviaires et de transports en commun.

L'activité des Travaux Publics progresse en 2024 mais à un rythme moindre que l'année précédente (+2,3% après +4,2% en 2023). La croissance est portée par des projets structurants lancés notamment dans certaines métropoles et le relâchement des tensions inflationnistes.

1.1.3.4. **Défaillances**

En 2024, les secteurs du bâtiment et de l'immobilier ont été particulièrement touchés par les défaillances d'entreprises, avec un total de 17 538 jugements, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2019.

Ces tendances montrent une fragilité persistante dans les secteurs du BTP et de l'immobilier, exacerbée par des coûts croissants et une demande fluctuante.

1.1.3.5. *Indices sectoriels*

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 2,33% pour l'indice FFB à fin décembre 2024, +0,84% pour l'indice BT01 et +0,77% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2024. Sur un an, l'ICC augmente de 1,76% à fin novembre 2024. L'indice de référence des loyers a augmenté de 1,82% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. *Les assurances de personnes*

Pour l'ensemble de l'année 2024, les cotisations d'assurance vie et de capitalisation sont en hausse de 14%, à 173,3 milliards d'euros. Les versements sur les supports en unités de compte sont en hausse (+8%, à 66,2 milliards d'euros) ainsi que les versements sur les supports en euros (+17%, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 38% pour l'année 2023 (41% pour l'année 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, les prestations sont en diminution de 5%, à 143,8 milliards d'euros. Fin décembre 2024, les prestations représentent, sur un an, 7,6% des encours (8,3% à fin 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, la collecte nette s'établit à +29,4 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports en unités de compte (+34,4 milliards d'euros) et négative pour les supports en euros (-5 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 989 milliards d'euros à fin décembre 2024, en progression de 4% sur un an (+80 milliards d'euros).

Fin décembre 2023, l'encours des fonds « eurocroissance » est de 11,1 milliards d'euros (+24% sur un an) pour près de 672 800 contrats en cours (+26% sur un an).

En assurance de dommages corporels (hors automobile), l'année 2024 se caractérise par une hausse des cotisations (+9,2%) plus dynamique que celle des prestations versées (+7,5%) :

- en santé (frais de soins) : les cotisations progressent de 12% (après +9,1% en 2023), deux fois plus rapidement que les prestations versées (+6,8% après +7,3%). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 73,2% (- 3,6 points de pourcentage par rapport à 2023) ;
- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel) : les cotisations augmentent de 5,7% (+5,6% en 2023), alors que les prestations versées progressent plus (+8,6% après +4,5%). L'équilibre technique se détériore avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 57,1% (+ 1,5 point par rapport à 2023).

1.1.4.2. *La gestion financière et les placements*

À fin septembre 2024, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension atteint 2 731 Mds €, en hausse de 64 Mds € par rapport au trimestre précédent.

Cette évolution est consécutive à la fois d'une revalorisation des actifs pour 48 Mds € et dans une moindre mesure de flux de placement nets positifs de 17 Mds €.

Les hausses de valorisation concernent les titres de créance à long terme (+ 34 Mds), en lien avec la baisse des taux longs français (- 30 points de base de l'OAT 10 ans au 3e trimestre 2024). La valorisation des parts de fonds non monétaires (+ 11 Mds), ainsi que les actions cotées (+ 2 Mds) est également positive, en lien avec la hausse des marchés actions sur le trimestre (hausse de + 2,1 % du CAC 40).

En achat direct (i.e. avant mise en transparence des OPC français), les assureurs et les fonds de pension ont privilégié les titres de créance de long-terme (+8 Mds €), de parts de fonds monétaires (+3 Mds €) et des parts de fonds obligataires (+2 Mds €). En revanche, ils ont réduit leurs positions en

parts de fonds actions et mixtes (respectivement -0,6 et -0,7 Mds €) et en titres de dette de court-terme (-2 Mds €).

Après mise en transparence, les assureurs et fonds de pension détiennent majoritairement des titres émis par le secteur financier hors OPC (38 %, dont 16 % pour les institutions financières monétaires et 22 % pour les sociétés financières), les administrations publiques (22 %) et les sociétés non financières (23%).

1.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.2.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

La structure commerciale courtage d'ACTE VIE à fin 2024 est composée de deux inspecteurs, dont une recrutée entrée en septembre 2024 et de deux assistantes dont une entrée début janvier 2025 en remplacement d'un départ en retraite.

Pour la partie réseau direct distribuant les produits de la SMAvie, à la clôture de l'exercice, la structure commerciale d'ACTE VIE est composée de cinq conseillers en assurances de personnes (dont deux entrés en 2024) et d'un manager, accompagnés de cinq assistantes (dont deux entrées en 2024). L'économie du partenariat et son organisation ont été revus à effet du 01/07/2022 à la demande de la SMAvie. Le système de rémunération d'ACTE VIE par la SMAvie a été revu pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de la politique de souscription de la SMAvie, afin de lui permettre d'améliorer ses équilibres techniques. Ce système permet d'obtenir un bonus lorsque le distributeur atteint les objectifs qualitatifs fixés par l'assureur.

L'effectif affecté à l'activité d'ACTE VIE au 31/12/2024, y compris l'actuaire vie, s'élève ainsi à 15 personnes contre 11 en 2023.

En 2024, ACTE VIE est toujours co-assureur du contrat d'épargne individuelle en unités de compte élaboré au cours des années 90 avec AGF VIE devenue depuis ALLIANZ VIE en 2009. Il s'agit du produit MYKERINOS I. Il n'y a plus d'affaires nouvelles pour ce contrat.

ACTE VIE continue de commercialiser des produits individuels de sa gamme propre : contrat décès (LOUKSOR), contrat décès-emprunteurs (GUIZEH, PRIVILEGE), contrat multirisques assurances de personnes (MPI), et contrats de prévoyance collective, dans le cadre d'un dispositif de réassurance limitant fortement la part de conservation du risque. Un contrat de prévoyance Madelin a été souscrit par l'association Hodeva pour être proposé à des TNS via un courtier grossiste. Ce partenariat a connu un profond changement dans son organisation avec le retrait du délégataire de gestion Multi-Impact à fin 2023. C'est le courtier Hodeva qui a repris l'intégralité de la gestion à son compte tout au long de l'année 2024.

Pour 2024, compte tenu des effectifs commerciaux en début d'année, l'objectif assigné à l'équipe commerciale était la réalisation d'un volume brut d'affaires nouvelles de 14,10M€ comme en 2023. Ce montant correspond à la valeur annualisée des affaires souscrites. Les contrats en coassurance avec nos partenaires sont comptés pour leur valeur totale. Sont comprises également dans cet objectif, les affaires réalisées pour le compte de partenaires extérieurs qui donnent lieu à versement de commissions à ACTE VIE mais n'alimentent pas son chiffre d'affaires. Les plus significatifs sont les partenariats avec la Mutuelle Générale de la Distribution par lequel ACTE VIE via son réseau de courtiers lui apporte des contrats Collectifs Frais de Soins, et avec la SMAvie. Les contrats Frais de soins sont majoritairement accompagnés de contrats de Prévoyance Collective assurés par ACTE VIE.

Les affaires nouvelles ressortent à 13,42M€ soit 95,23% de l'objectif fixé (contre 11,99M€ en 2023 et 85,08% de l'objectif). A noter que l'objectif des conseillers commercialisant les contrats de la SMAVIE (7,20M€) est basé sur un effectif théorique de 5 commerciaux.

La répartition des affaires réalisées en 2024 par vecteur de distribution est la suivante :

	en K€				
	Réseau			TOTAL 2024	Rappel 2023
	Courtage	CAM BTP	Partenariats		
• Affaires directes	690,15	2,57	2 876,62	3 569,33	3 367,66
• Coassurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Santé pour le compte de la MGD	0,00	0,00	2 633,78	2 633,78	3 091,38
• Risques sociaux pour le compte d'ACTE IARD et CAM BTP	0,00	24,77	0,00	24,77	6,11
• Partenariat SMAvie BTP	0,00	-	7 196,70	7 196,70	5 528,17
PRODUCTION TOTALE	690,15	27,34	12 707,10	13 424,59	11 993,32

Les partenariats courtage (avec le courtier grossiste HODEVA sur la gamme prévoyance TNS et deux autres partenariats sur la prévoyance des collectivités locales et territoriales) démontrent une forte contribution à l'activité directe d'ACTE VIE.

Le partenariat de distribution pour la MGD a subi le durcissement de la politique de souscription de l'assureur sur un marché hautement concurrentiel et avec des résultats techniques dégradés. La production a ainsi baissé de 14,80% et l'assureur a résilié une partie du portefeuille à fin 2023.

L'analyse de l'ensemble de l'activité d'ACTE VIE est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Chiffre d'affaires MGD (a)

	2023	2024	Δ en %
• Primes émises santé	28,60	22,90	-19,92
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,31	0,29	-7,21

Chiffre d'affaires SMAvie (b)

• Versements initiaux et complémentaires	5,53	7,92	+43,42
* épargne individuelle	4,70	6,71	+42,63
* épargne collective	0,82	1,22	+47,96
• Prévoyance individuelle	0,00	0,02	+474,79
TOTAL	5,53	7,94	+43,67
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,21	0,47	+127,30

Chiffre d'affaires ACTE VIE (c)

• Portefeuille	16,58	17,86	+7,73
• Affaires Nouvelles de l'année précédente ayant pris effet dans l'exercice	1,40	3,78	+170,90
• Affaires Nouvelles résiliées dans l'exercice	0,04	0,10	+134,03
• Résiliations sur le portefeuille antérieur à l'exercice	1,67	0,65	-61,13
Sous-total affaires directes	19,69	22,39	+13,72
• Coassurance SAFBTP	0,01	0,01	-12,90
• Coassurance épargne ALLIANZ VIE	0,02	0,01	-10,90
Sous-total coassurances vie	0,02	0,02	-11,49
• Coassurance prévoyance ACTE IARD	0,05	0,04	-21,59
• Coassurance prévoyance CAM BTP	0,10	0,13	+25,07
• Coassurance Licenciement CAM BTP et ACTE IARD	0,12	0,13	+5,72
Sous-total coassurances non-vie	0,28	0,30	+7,39
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,02	0,03	+11,79
TOTAL ACTE VIE	19,99	22,71	+13,61
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL (a + b + c)	54,11	50,92	-5,90
<i>Total commissions de distribution perçues</i>	0,55	0,79	+44,61

La répartition en % du chiffre d'affaires direct de la société est la suivante :

Branche d'activité	2024	2023
• Dommages corporels	60,93	59,47
• Assurance vie, dont	39,07	40,53
○ Contrats individuels d'assurance temporaire décès	10,47	10,43
○ Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	0,05	0,07
○ Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	22,54	27,74
○ Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	6,00	2,29
○ Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	0,01	0,01
TOTAL	100,00	100,00

1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À la suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « trio » risque/rendement/durabilité et ce 3ème critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,

- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE VIE de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2024, la température moyenne des actifs d'ACTE VIE a baissé à 2,67°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,25°C depuis décembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont ACTE VIE, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

Les actifs financiers hors contrats en unités de compte (UC) sont évalués à 46,95M€ contre 44,00M€ à fin 2023. Les placements adossés aux UC sont de 0,09M€ en augmentation de 0,74% par rapport à fin 2023.

Les comptes à terme souscrits en 2023 pour un total de 5,50M€ sont restés du même montant.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro à la clôture de l'exercice comme à fin 2023.

Le résultat financier net d'ACTE VIE avec ajustements ACAV est de 1,33M€ contre 1,27M€ à fin 2023 soit une augmentation de 4,40%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actions : celles ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire. Il s'élève à 0,01M€ à fin 2024 (0,43M€ en 2023).

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 (titres non amortissables, comme les actions) étant en situation de plus-value latente, aucune PRE n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2024.

Le portefeuille obligataire est en situation de moins-value latente à hauteur de 0,85M€ contre -0,83M€ à fin 2023.

Dans le contexte de forte baisse des marchés financiers de 2024, la poche actions est restée en situation de plus-value latente, avec 1,82M€ contre 1,72M€ à fin 2023.

ACTE VIE réalise en 2024 un bénéfice net, après impôt sur les sociétés, de 1,15M€, contre 0,41M€ en 2023.

1.2.3. PERFORMANCES DES CONTRATS ET FONDS EN EUROS

Les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux bas et les performances des contrats et fonds en euros sont restées modérées. Toutefois, grâce au bon niveau de provision pour participation aux bénéfices constitué antérieurement, les taux servis nets de frais de gestion sont les suivants :

PRODUITS	2024	2023
• MYKÉRINOS 1 (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	1,65	1,65
• MYKÉRINOS 1 - TNS (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	0,35	0,35
• LICENCIEMENT-RETRAITE (100% ACTE VIE)	3,40	3,40

1.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE VIE et de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2024 sont respectivement de 15 et 249 salariés.

1.4. COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes du groupe.

La marque CAM COURTAGE a permis à ACTE VIE de renforcer sa présence au niveau des acteurs du courtage français et a organisé un certain nombre d'événements permettant aux courtiers partenaires de mieux connaître la stratégie du groupe en matière de courtage.

1.5. EXAMEN DES COMPTES DE L' EXERCICE 2024

1.5.1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.5.1.1 Primes

Le chiffre d'affaires global avant cession aux réassureurs s'élève à 23,49M€ contre 20,63M€ à fin 2023. Il augmente de 13,85% grâce à la souscription des contrats TNS Hodeva qui ont représenté 10,46M€ de primes émises en 2024 (+37,13% par rapport à 2023). Les garanties Vie représentent 9,18M€ contre 8,36M€ en 2023 et les garanties de dommages corporels 14,31M€ contre 12,27M€ en 2023.

Les primes cédées s'élèvent globalement à 21,02M€ contre 19,18M€ à fin 2023. Les primes des garanties vie cédées représentent 7,39M€ (7,50M€ en 2023) et celles des garanties dommages corporels 13,63M€ (11,68M€ en 2023).

1.5.1.2 Résultat financier

Les produits et charges des placements sont entièrement portés au compte de résultat vie. Le résultat financier après transfert au compte de résultat non technique est ensuite réparti entre les activités vie et non-vie au prorata des provisions techniques.

Les produits des placements (revenus et plus-values) passent de 1,79M€ en 2023 à 1,88M€ en 2024 (+5,07%).

Ils comprennent les revenus des placements pour 1,04M€, en augmentation de 7,69% par rapport à 2023.

Les profits de réalisation des placements s'élèvent à 0,40M€ contre 0,48M€ en 2023. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 29,03K€ à la suite d'opérations sur des obligations à taux fixe (0,52K€ à fin 2023).

Les autres produits des placements s'élèvent à 432,39K€ (340,83K€ en 2023), représentent les reprises sur provisions pour dépréciation durable.

Les charges des placements ressortent à 0,56M€ contre 0,53M€ en 2023.

Les frais de gestion internes et externes des placements sont de 30,69K€, en augmentation de 9,48% par rapport à 2023.

Les dotations aux provisions pour dépréciation durable des placements s'élèvent à 11,35K€ (432,39K€ en 2023).

Les pertes sur réalisation des placements sont de 0,52M€ contre 0,07M€ à fin 2023. La dotation pour différence de prix de remboursement s'est élevée à 49,50K€ contre 59,02K€ en 2023.

Le résultat financier net hors ajustements ACAV s'élève à 1,32M€ contre 1,26M€ en 2023.

Les produits des placements transférés au compte non technique sont au global de 0,40M€ contre 0,39M€ en 2023. Le niveau des produits financiers affectés au compte technique s'élève à 0,92M€ contre 0,87M€ à fin 2023.

1.5.1.3. Autres produits techniques

Les autres produits techniques sont au global de 0,79M€, contre 0,55M€ en 2023. Ils comprennent pour l'essentiel les commissions versées par les partenaires d'ACTE VIE : MGD et SMAvie BTP. Ils se répartissent pour 0,50M€ en vie (+56,34% par rapport à 2023) et 0,29M€ en dommages corporels (-7,21% par rapport à 2023).

Le déclenchement du bonus SMAvie représente 0,15M€.

1.5.1.4. Ajustements ACAV

Le poste ajustements ACAV présente un produit de 10,74K€ contre +15,30K€ en 2023.

1.5.1.5. Charges de sinistres et provisions

La charge de sinistres brute s'élève à 12,94M€ contre 15,55M€ en 2023 (-16,78%). Pour 2024 elle se répartit à hauteur de 6,05M€ pour les garanties vie (5,25M€ en 2023) et 6,89M€ pour les garanties de dommages corporels (10,31M€ en 2023).

Les prestations et frais payés sont de 11,34M€ contre 11,30M€ en 2023 (+0,37%). Les prestations et frais payés au titre des dommages corporels s'élèvent à 7,09M€ en hausse de 5,08% par rapport à 2023 et 4,24M€ en vie (-6,63%).

Les réassureurs acceptent 2,78M€ de prestations vie (3,34M€ en 2023) et 6,57M€ de prestations de dommages corporels (6,21M€ en 2023) soit un total de 9,35M€ (9,55M€ en 2023) et 82,50% des prestations brutes (84,53% en 2023).

Les charges de provisions pour sinistres brutes représentent une dotation de 1,61M€ contre 4,26M€ en 2023.

Les charges de provisions de dommages corporels représentent une reprise de 0,21M€ (dotation de 3,55M€ en 2023). Les charges de provisions des garanties vie représentent une charge de 1,81M€ contre une reprise de 0,70M€ en 2023.

Les provisions de sinistres cédées représentent un produit de 0,10M€ contre 4,01M€ à fin 2023.

Les charges de provisions pour sinistres nettes représentent une charge de 1,51M€ contre 0,24M€ en 2023.

La charge de sinistres nette s'élève à 3,49M€ contre 1,99M€ à fin 2023 (+75,57%).

La variation des provisions d'assurance vie brute y compris intérêts techniques incorporés aux provisions représente un produit de 0,28M€ contre +0,37M€ en 2023 (-23,23%).

La variation des provisions cédées est de +0,09M€ contre +0,46M€ en 2023.

Les intérêts techniques et PB incorporés dans les provisions d'assurance vie s'élèvent à 409,35K€ contre 315,50K€ en 2023 (+29,75%).

La variation des provisions d'assurance vie nette est un produit de 0,37M€ contre +0,09M€ à fin 2023.

Les autres provisions techniques présentent une charge de 1,21K€ contre -0,36K€ en 2023.

1.5.1.6. Participation aux résultats

Les participations contractuelles aux résultats sont de 1,33M€ dont 0,59M€ en vie (0,50M€ en 2023) et 0,74M€ en dommages corporels (-0,27M€ en 2023).

Ce poste inclut la participation aux bénéfices incorporée aux provisions pour 0,41M€ (+29,75% par rapport à 2023). L'absence de taux garantis pour 2024 sur le contrat Licenciement-Retraite explique le montant d'intérêts techniques nul.

À la clôture de l'exercice, la provision globale pour participation aux bénéfices s'élève à 4,17M€ (3,25M€ en 2023).

1.5.1.7. Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition sont de 6,20M€ contre 5,32M€ en 2023.

Les frais d'administration sont de 0,03M€ contre 0,17M€ en 2023.

Les commissions des réassureurs augmentent de 45,21% à 7,40M€ grâce aux résultats positifs des traités.

1.5.1.8. Résultat technique

Au total, le résultat technique de la Société est un bénéfice de 1,76M€ contre 0,24M€ en 2023.

1.5.1.9. Résultat non technique

Les produits des placements alloués au compte non technique passent de 0,39M€ en 2023 à 0,40M€.

Les autres produits non techniques passent de 0,60K€ à 0,77K€. Il s'agit de frais issus de la répartition du GIE.

Les autres charges non techniques de 33,18K€ correspondent à l'impact de l'impôt sur les sociétés sur la reprise de la réserve de capitalisation (6,75K€ contre 0,03K€ en 2023) et les charges fiscales et sociales sur la participation et l'intéressement des salariés (26,44K€ contre 15,59K€ en 2023).

Le résultat exceptionnel est une charge de 61,99K€ contre +6,68K€ à fin 2023. Outre les intérêts de retard sur la régularisation de la participation de l'exercice 2021 résultant du contrôle fiscal de la CAM BTP et d'ACTE IARD, des apurements de comptes anciens ont été passés.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2024 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 28,06K€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable en

2023 avait attribué un montant de 20,16K€ et une participation légale avait été attribuée à hauteur de 42,26K€.

La régularisation de participation au titre du contrôle fiscal de la CAM BTP et d'ACTE IARD s'élève à 55,54K€. Le montant total de l'intéressement et de la participation dérogatoire y compris charges sociales et fiscales s'élève à 83,60K€.

Avant impôt sur les sociétés et participation des salariés, le résultat est un bénéfice de 2,07M€ contre 0,62M€ en 2023.

L'impôt sur les sociétés est de 808,10K€, contre 152,31K€ en 2023.

La Société réalise un bénéfice net de 1,17M€ en 2024, contre 0,41M€ en 2023.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau pour un montant de 1 174 329,17 euros.

La société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

1.5.2. BILAN

Le total du bilan de la Société s'élève à 91,29M€ contre 90,30M€ en 2023.

1.5.2.1. ACTIF

Les placements sont de 46,95M€ au 31/12/2024, contre 44,00M€ au 31/12/2023.

Les placements dans des entreprises liées, pour 46K€, correspondent à la part d'ACTE VIE dans le capital d'ACTE services (14,75 %) ainsi qu'à 2 actions d'ACTE IARD.

Les autres placements se décomposent comme suit (en M€) :

	2024	2023	Δ en %
Actions et OPCVM autres	6,88	7,90	- 12,90%
Actions et parts d'OPCVM à revenus fixes Actions	4,16	1,85	+ 124,96%
Obligations cotées	30,37	29,13	+ 4,25%
Avances sur contrats d'assurance vie	0,00	0,00	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	5,50	5,50	+ 0,00%
TOTAL	46,92	44,39	+5,70%
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-9</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-10</i>	<i>0,01</i>	<i>0,43</i>	<i>-97,37%</i>
<i>Total Provisions pour Dépréciation Durable</i>	<i>0,01</i>	<i>0,43</i>	<i>-97,37%</i>
PLACEMENTS NETS	46,91	43,96	+6,72%
% titres à revenu fixe	76,47	78,79	

La situation des marchés financiers et les normes Solvabilité 2 ont amené la Direction Financière à poursuivre son choix d'allocation des placements : priorité est donnée aux titres à revenu fixe.

Le portefeuille dont la valeur de réalisation déterminée conformément à l'article R343-11 du code des assurances est de 47,91M€ (44,75M€ à fin 2023) affiche une plus-value latente globale de 1,05M€ contre +0,97M€ en 2023. Les titres relevant de l'article R343-9 sont en moins-value latente de 0,85M€ contre -0,83M€ à fin 2023. Les titres relevant de l'article R343-10 sont en plus-value latente de 1,89M€ contre +1,79M€ à fin 2023.

La quote-part des placements définie à l'article L344-1 du code des assurances et correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats est calculée conformément à l'article R344-1 du code des assurances : elle est de 1,18 contre 1,19 à fin 2023.

Les créances pour espèces déposées chez les cédantes sont nulles comme en 2023.

Les placements des contrats en unités de compte sont de 0,09M€ en augmentation de 0,74% par rapport à fin 2023. Ils ne concernent que le produit Mykérinos 1 géré par Allianz en qualité d'apériteur.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 37,10M€, contre 36,04M€ en 2023. Le volume de provisions techniques vie cédées est de 8,03M€ (7,06M€ en 2023). Les provisions techniques cédées des garanties de dommages corporels sont de 29,07M€ (28,98M€ en 2023).

Les créances ressortent à 6,23M€, contre 9,53M€ en 2023 et comprennent les éléments suivants :

Les primes acquises non émises, nettes de primes à annuler, sont de 4,69M€ (3,60M€ en 2023), en augmentation de 30,10%.

Les autres créances nées d'opérations d'assurance directes, de 0,15M€, sont des créances clients ; elles étaient de 0,60M€ en 2023.

Les créances nées d'opérations de réassurance pour 0,04M€ ne concernent que les réassureurs d'ACTE VIE (+198,04% par rapport à 2023).

Les autres créances, de 1,35M€ (5,32M€ en 2023), proviennent essentiellement des comptes courants des sociétés du groupe.

Les actifs corporels d'exploitation sont d'un montant nul. C'est le GIE CAMACTE qui a vocation à gérer l'intégralité des matériels mis à disposition des sociétés du groupe.

Les comptes courants bancaires affichent un montant de 0,06M€ contre 0,05M€ à fin 2023 (+21,99%).

Le poste « comptes de régularisation actif » de 0,85M€ comprend notamment, à hauteur de 0,41M€, les coupons courus non échus, à hauteur de 0,30M€ des produits à recevoir principalement des commissions sur les contrats distribués pour le compte des partenaires, des frais d'acquisition reportés de 0,01M€ et pour 0,13M€ de décote des obligations lors de leur achat.

1.5.2.2. PASSIF

Les capitaux propres, compte tenu du bénéfice de l'exercice, sont de 13,76M€, contre 12,61M€ au 31/12/2023, pour un capital social de 6,10M€. La réserve de capitalisation est de 1,82M€ après une reprise de 0,20K€. La réserve pour fonds de garantie est de 14,95K€, en augmentation de 10,74% par rapport à fin 2023.

Le stock de provisions techniques est de 60,12M€, contre 57,46M€ au 31/12/2023.

Les provisions en unités de comptes sont de 0,09M€ en augmentation de 0,67% par rapport en 2023.

Les autres provisions de 0,06M€ concernent des provisions pour risques et charges, en augmentation de 24,82% par rapport à 2023.

Les autres dettes sont de 16,95M€ contre 19,71M€ à fin 2023, et comprennent à hauteur de 11,44M€ les soldes de comptes clients, courtiers et coassureurs (11,68M€ à fin 2023).

Les dettes nées d'opérations de réassurance passent de 6,31M€ à 2,75M€.

Les autres dettes diverses sont de 2,73M€ et se composent de 1,14M€ de dettes sociales et fiscales et de 1,59M€ de créances concernant principalement les comptes courants avec des partenaires et charges à payer. Ces postes étaient respectivement de 1,72M€, 0,40M€ et 1,32M€ à fin 2023).

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de 312,12K€ contre 391,61K€ en 2023.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 27,33K€ à fin 2024 contre 3,06K€ à fin 2023.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE VIE est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	1	0	1	0	2
Montant total des factures concernées	0	13 152,00	-	1 816,38	-	14 968,38
% du montant total des achats de l'exercice	0	6,18	0,00	0,85	0,00	7,03

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	192	15	5	1	1	22
Montant total des factures concernées	146 594,96	52 589,82	11 189,86	1 816,38	585,66	66 181,72
% du montant total des achats de l'exercice	68,90	24,72	5,26	0,85	0,28	31,10

1.5.3. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Le tableau des résultats par catégories présenté dans l'annexe aux comptes annuels est conforme au modèle défini à l'article 423-28 du règlement de l'autorité des normes comptables (N° 2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2016). Il présente la ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques pour chacune des catégories définies à l'article A344-2 du code des assurances.

Pour les entreprises agréées pour pratiquer les opérations mentionnées au 1° de l'article L310-1 (capitalisation, vie, décès, nuptialité) qui souscrivent des garanties de dommages corporels (incapacité, invalidité), l'ensemble des catégories vie et non-vie est détaillé au sein d'un tableau unique.

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

La décomposition du chiffre d'affaires 2024, donnée par le compte de résultat par produits, est la suivante :

**Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires
(primes émises nettes d'annulations avant variation de provisions de primes)**

En milliers d'€	Contrats types	2024	%	2023	%
• Dommages corporels (contrats individuels et collectifs)	Tous	13 859,85	61,85	11 317,65	57,42
• Contrats individuels d'assurance temporaire décès	Guizeh, Louksor, Sakkarah, MPI, Sécurité emprunteur, Globale emprunteur, Privilège 1 et 2, A2P/Distinctimmo, Hodeva TNS	2 379,88	10,62	1 981,90	10,06
• Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1 (euro)	12,02	0,05	13,71	0,07
• Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	Prévoyance collective, CARAT	5 236,60	23,37	5 432,49	27,56
• Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	LIR, SAFBTP	919,36	4,10	962,53	4,88
• Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1	1,47	0,01	1,43	0,01
TOTAL		22 409,18	100,00	19 709,70	100,00

1.6.1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS

Les garanties dommages corporels des contrats d'ACTE VIE représentent un peu plus de 60% du chiffre d'affaires annuel. Après jeu des provisions de primes, les primes acquises s'élèvent à 14,31M€ contre 12,27M€ en 2023, en augmentation de 16,64%.

La charge de prestations (sinistres payés et provisions de sinistres à payer) représente 6,89M€ contre 10,31M€ en 2023.

Les prestations payées au cours de l'exercice sont de 6,89M€ contre 6,57M€ en 2023 (les arrérages versés aux rentes d'invalidité en service s'élèvent à 1,23M€, contre 1,27M€ en 2023).

Les provisions de sinistres à payer à la clôture dossier/dossier sont de 3,34M€ contre 3,46M€ à fin 2023.

Les provisions mathématiques de maintien en incapacité et invalidité sont calculées conformément aux règles et tables en vigueur et tiennent compte du recul de l'âge de départ en retraite. Elles représentent 26,17M€ à la clôture de l'exercice contre 26,27M€ à fin 2023.

Le poste provisions de sinistres à payer présente ainsi un total de 29,52M€ contre 29,72M€ à fin 2023, soit une reprise de 0,21M€.

Les frais de gestion des sinistres sont de 0,20M€ contre 0,19M€ à fin 2023.

Les frais d'acquisition et d'administration de ces garanties s'élèvent à 3,97M€ (3,24M€ en 2023).

Les produits des placements alloués à ces garanties sont de 0,24M€ (+9,40% par rapport à 2023).

Le résultat de réassurance est au profit des assureurs qui se voient transférer un bénéfice de 2,82M€ contre -0,92M€ en 2023.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,14M€ contre +0,13M€ en 2023.

La provision pour participation aux bénéfices comprend le fonds de revalorisation des rentes en service pour 1,08M€ contre 0,34M€ à fin 2023.

1.6.2. GARANTIES VIE

➤ Contrats individuels d'assurance temporaire décès

Les primes acquises des contrats individuels d'assurance temporaire décès ressortent à 2,46M€ contre 2,15M€ en 2023. La production de cette branche se compose principalement des contrats décès-emprunteurs, nulle en 2024 contre 3 en 2023. La production nette des contrats emprunteurs est négative en raison de la difficulté de souscription liée aux exigences des organismes prêteurs et du nombre de résiliations intervenues dans l'exercice notamment pour rachat d'emprunt. La valeur annualisée du portefeuille à fin 2024 est de 0,29M€ contre 0,31M€ à fin 2023 (-8,12%). Le nombre de contrats en portefeuille baisse de 16,17% à 586 unités.

La charge des prestations est de 0,55M€ (0,46M€ en 2023). La société avait enregistré deux décès en 2023 avec un coût moyen de 221,81K€ ; aucun n'est survenu en 2024.

Les provisions d'assurance vie qui étaient de 1,84M€ en 2023 ont été ramenées à 1,77M€ à fin 2024, soit diminution de 3,69%.

Les frais d'acquisition et d'administration représentent 0,90M€ (0,77M€ en 2023).

Les provisions cédées (primes et sinistres) sont de 1,83M€ contre 1,84M€ à fin 2023. Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,05M€ contre 0,78M€ en 2023.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,08M€ contre 0,14M€ en 2023.

➤ Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1 en coassurance acceptée avec ALLIANZ. Ce contrat n'est plus proposé à la vente, seuls des versements supplémentaires, primes périodiques ou rachats pouvant intervenir.

Le volume de primes acquises est de 12,02K€ en baisse de 12,33% par rapport à 2023.

La charge de prestations est de 152,33K€ (-33,38% par rapport à 2023). Le volume de rachats représente 12,77% des provisions d'assurance vie à l'ouverture (16,28% en 2023). Les provisions à la clôture sont de 1,04M€ (1,17M€ à fin 2023). Des intérêts techniques de 1,34K€ sont incorporés aux prestations.

Les charges de provisions d'assurance vie sont négatives de 0,15M€ (-0,22M€ en 2023). La charge de participation aux bénéfices incorporée aux provisions est de 21,31K€ (11,13K€ à fin 2023).

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 0,52K€ (0,63K€ en 2023).

La marge financière (produits financiers nets des intérêts incorporés aux prestations et provisions techniques) est de 49,36K€ (43,47K€ à fin 2023).

Le résultat technique de cette branche est un produit de 40,67K€ contre +32,66K€ à fin 2023.

➤ Contrats collectifs d'assurance en cas de décès

Le volume des primes acquises nettes est de 5,30M€ contre 5,72M€ à fin 2023 (-7,47%).

La charge des prestations est de 4,33M€ contre 3,83M€ en 2023.

Les rentes de conjoint et rentes d'éducation servies représentent 0,35M€ contre 0,27M€ en 2023.

La variation des provisions d'assurance vie représente une charge de 0,17M€ contre un gain de 0,53M€ en 2023. Les provisions à la clôture sont de 5,38M€ contre 5,21M€ à fin 2023.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 0,56M€ contre 0,57M€ en 2023.

Les réassureurs reçoivent des pertes de 0,67M€ contre un bénéfice de 1,37M€ en 2023.

Le résultat technique de cette branche représente un bénéfice de 0,94M€ contre +0,70M€ en 2023.

➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de vie**

Cette branche ne concerne désormais que le contrat Licenciement-Retraite qui n'est plus commercialisé. Les contrats Licenciement-Retraite en cours, souscrits en coassurance par la CAM BTP et ACTE VIE, sont gérés conformément aux engagements contractuels. Ainsi, pour la partie concernant ACTE VIE, ils seront maintenus jusqu'à épuisement de l'épargne, soit par le versement de prestations, soit par demande de transfert de l'épargne de la part du souscripteur au bénéfice d'un autre assureur.

Les assiettes de primes étant basées sur la masse salariale des entreprises souscriptrices qui sont essentiellement issues de l'industrie du BTP, le niveau de chiffre d'affaires peut varier entre exercices, tant à la baisse qu'à la hausse.

Le volume de primes acquises nettes est de 1,41M€ contre 0,47M€ à fin 2023.

La charge des prestations s'élève à 1,01M€ contre 0,72M€ à fin 2023.

La charge des provisions d'assurance vie représente une reprise de 229,55K€ contre une dotation de 315,38K€ à fin 2023.

Les provisions d'assurance vie comportent 0,39M€ de participation aux bénéfices servie au titre de 2023, niveau en augmentation de 27,49% par rapport à celui servi en 2023 au titre de 2022, les marchés de taux ayant permis de dégager de meilleurs rendements financiers. Le taux minimum garanti pour l'exercice 2024 étant resté nul, il n'y a pas d'intérêts techniques comptabilisés sur l'exercice.

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 40,34K€ contre 44,34K€ à fin 2023.

La marge financière ressort à 0,35M€ (0,33M€ en 2023). La charge de participation aux bénéfices s'est élevée à 0,39M€ (0,48M€ en 2023).

Le résultat de la branche est un bénéfice de 549,92K€ contre -766,46K€ à fin 2023.

➤ **Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérimos 1.

Le volume de primes collectées représente 1,47K€ contre 1,43K€ en 2023.

Un ajustement ACAV de +10,74K€ euros a été constaté (+15,30K€ en 2023). La charge de provisions est de -10,14K€ (-3,33K€ à fin 2023).

En tenant compte de cet ajustement, les produits financiers nets de frais internes de gestion des placements affectés à cette branche sont de 2,15K€ contre 1,82K€ en 2023.

Le résultat technique ressort à +1,87K€ contre +2,42K€ en 2023.

Le résultat technique des affaires directes vie est un bénéfice de 1 616,77K€ contre 108,18K€ en 2023.

Le résultat technique des dommages corporels étant un bénéfice de 143,63K€ (bénéfice de 134,33K€ en 2023), le résultat des affaires directes et totales est un bénéfice de 1 760,39K€ contre +242,51K€ à fin 2023.

1.5.4. RÉSULTATS DES FILIALES

ACTE VIE détient 14,75 % du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 825,60K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,16% 2024 par rapport à l'exercice 2023 pour atteindre 49,80K€.

Le résultat pour 2024 est un bénéfice de 52,54K€ contre 41,24K€ en 2023.

1.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2025, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées. La Russie a continué ses bombardements, notamment sur des infrastructures civiles en Ukraine, malgré les appels au cessez-le-feu. Les négociations pour une trêve de 30 jours, proposées par les États-Unis et soutenues par l'Ukraine, sont en cours, mais la Russie n'a pas encore donné de réponse définitive.

L'Union européenne a réaffirmé son soutien inébranlable à l'Ukraine et devant le changement d'approche des États-Unis dans le soutien financier et en matériel, l'UE a financé pour la première fois l'achat conjoint d'armes pour soutenir l'Ukraine, démontrant une solidarité accrue parmi les États membres.

L'UE a dévoilé un plan de 800 milliards d'euros pour renforcer la sécurité et la résilience de l'Europe face aux défis sécuritaires et les États membres ont intensifié leur coopération militaire, notamment par des exercices conjoints et le partage de renseignements pour mieux se préparer à d'éventuelles menaces.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.7. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

La qualité de ses produits et la prudence de sa gestion se traduisant par un haut niveau de cession en réassurance permettent à ACTE VIE de rester bénéficiaire.

La société a développé une offre de produits reposant en grande partie sur des partenariats (MGD, SMAvie). Un essoufflement de ceux-ci doit être anticipé et les moyens d'y remédier mis en œuvre afin de lui permettre de poursuivre son développement.

L'exercice 2025 devait permettre à ACTE VIE de continuer à progresser sur ses axes de développement qui sont l'assurance individuelle et surtout la santé, la prévoyance collective et bien entendu le partenariat avec la SMAvie.

ACTE VIE doit poursuivre la souscription de tels contrats avec une rigueur d'acceptation encore plus stricte de façon à limiter son exposition au risque.

Le partenariat avec la SMAvie BTP se poursuit avec la volonté commune de continuer à construire un réseau de distribution permettant de couvrir la totalité du territoire où la CAM BTP exerce son activité.

2. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'ACTE VIE AUCOURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Capital social	6 098	6 098	6 098	6 098	6 098
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ Par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	10 422	13 115	18 249	20 635	23 493
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 008	650	1 017	629	2 119
▪ Impôts sur les bénéfices	265	168	367	152	808
▪ Participation des salariés	0	34	0	42	84
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	726	427	624	407	1 174
▪ Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	18,59	11,21	16,26	10,87	30,69
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	18,15	10,66	15,60	10,18	29,36
▪ Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	11	11	11	13
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	502	512	552	560	721
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	248	235	259	262	345

COMPTES ANNUELS 2024

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation
www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	4
1. BILAN ACTIF	5
2. BILAN PASSIF	6
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	7
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	8
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	9
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS	10
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	12
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	13
1.1 CONFLITS INTERNATIONAUX.....	13
1.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
1.3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ.....	13
1.3.1 <i>Impact de la hausse des taux</i>	13
1.3.2 <i>Impact de l'inflation</i>	13
1.3.3 <i>Le secteur du BTP</i>	13
1.4 CHANGEMENTS LÉGISLATIFS.....	14
1.5 VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ	14
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	14
2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	14
2.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	14
2.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES	14
2.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice</i>	14
2.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14
2.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe.....	14
2.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable.....	15
2.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes.....	15
2.3.1.5 Instruments financiers à terme	15
2.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	15
2.3.2 <i>Créances</i>	15
2.3.3 <i>Autres actifs</i>	15
2.3.4 <i>Comptes de régularisations</i>	15
2.3.5 <i>Réserve de capitalisation</i>	15
2.3.6 <i>Provisions techniques</i>	16
2.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer	16
2.3.6.2 Provisions mathématiques.....	16
2.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices.....	16
2.3.6.4 Provisions pour égalisation.....	16
2.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes	16
2.3.6.6 Autres provisions techniques.....	16
2.3.6.7 Provision globale de gestion.....	17
2.3.7 <i>Primes</i>	17
2.3.8 <i>Sinistres</i>	17
2.3.9 <i>Produits et charges des placements</i>	17
2.3.10 <i>Charges</i>	18
2.3.11 <i>Autres produits techniques</i>	18
2.3.12 <i>Opérations de réassurance</i>	18
2.3.12.1 Acceptations	18
2.3.12.2 Cessions.....	18
2.3.13 <i>Engagements reçus et donnés</i>	18
2.3.14 <i>Engagements sociaux</i>	18
3. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	18
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN	19
4.1 ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	19
4.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	20
4.3 MOUVEMENTS ET VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ.....	20
4.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	21
4.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT	21

4.6	DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	21
4.7	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT	21
4.8	DÉTAIL DES RÉSERVES	21
4.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
4.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES	22
4.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF / PASSIF	22
4.12	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	23
5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	24
5.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES	24
5.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	24
5.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES	24
5.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	25
5.5	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS	25
5.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	25
5.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE	26
5.8	PROVISIONS ET PB D'ASSURANCE VIE	26
6.	AUTRES INFORMATIONS	27
6.1	COMPTES CONTRIBUTIFS	27
6.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL	27
6.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27
6.4	HORS BILAN	27

COMPTES SOCIAUX

ACTE VIE

EXERCICE 2024

1. Bilan actif

Bilan actif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2. Actifs incorporels		
3. Placements	46 953	44 001
3a. Terrains et constructions		
3b. Placements dans des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	46	46
3c. Autres placements	46 907	43 956
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements des contrats en unités de compte	90	90
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	37 104	36 039
5a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b. Provisions d'assurance vie	6 827	6 736
5c. Provisions pour sinistres (vie)	29 073	28 978
5d. Provisions pour sinistres (non-vie)		
5e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1 203	325
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g. Provisions d'égalisation		
5h. Autres provisions techniques (vie)		
5i. Autres provisions techniques (non-vie)		
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	6 229	9 532
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	4 833	4 200
6aa. Primes restant à émettre	4 686	3 602
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	147	598
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	42	14
6c. Autres créances	1 354	5 318
6ca. Personnel	2	2
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	214
6cc. Débiteurs divers	1 352	5 102
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	63	52
7a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
7b. Comptes courants et caisse	63	52
7c. Actions propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	854	588
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	414	354
8b. Frais d'acquisition reportés	8	8
8c. Autres comptes de régularisation	431	226
TOTAL DE L'ACTIF	91 294	90 302

2. Bilan passif

Bilan passif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1. Capitaux propres	13 764	12 608
1a. Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	6 098	6 098
1b. Primes liées au capital social		
1c. Ecart de réévaluation		
1d. Autres réserves	1 839	1 858
1e. Report à nouveau	4 652	4 245
1f. Résultat de l'exercice	1 174	407
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	60 121	57 462
3a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
3b. Provisions d'assurance vie	22 652	22 524
3c. Provisions pour sinistres (vie)	33 290	31 685
3d. Provisions pour sinistres (non-vie)		
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	4 172	3 248
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	7	6
3h. Autres provisions techniques (vie)		
3i. Autres provisions techniques (non-vie)		
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	90	89
5. Provisions	55	44
6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7. Autres dettes	16 952	19 706
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 438	11 681
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	2 749	6 306
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	30	0
7e. Autres dettes	2 734	1 719
7ea. Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel	220	164
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	920	240
7ee. Créanciers divers	1 594	1 316
8. Comptes de régularisation - Passif	312	392
TOTAL DU PASSIF	91 294	90 302

3. Compte de résultat technique vie

Compte de résultat technique non vie

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Brut	Cessions	Net 12/2024	Net 12/2023
1. Primes acquises	23 493	21 016	2 478	1 458
2. Produits des placements	1 877		1 877	1 786
2a. Revenus des placements	1 045		1 045	970
2b. Autres produits des placements	432		432	341
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	400		400	475
3. Ajustements ACAV (plus-values)	11		11	15
4. Autres produits techniques	792		792	549
5. Charges des sinistres	-12 943	-9 448	-3 494	-1 990
5a. Prestations et frais payés	-11 337	-9 353	-1 984	-1 747
5b. Charges des provisions pour sinistres	-1 606	-95	-1 510	-243
6. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	280	-91	371	-93
6a. Provisions d'assurance vie	281	-91	372	-92
6b. Provisions sur contrats en unité de compte				
6c. Autres provisions techniques	-1		-1	0
7. Participations aux résultats	-1 334	-878	-456	-482
8. Frais d'acquisition et d'administration	-6 226	-7 399	1 173	-53
8a. Frais d'acquisition	-6 195		-6 195	-5 320
8b. Frais d'administration	-31		-31	172
8c. Commissions reçues des réassureurs		-7 399	7 399	5 096
9. Charges des placements	-558		-558	-528
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-31		-31	-28
9b. Autres charges des placements	-11		-11	-432
9c. Pertes provenant de la réalisation de placements	-516		-516	-67
10. Ajustement ACAV (moins-values)				
11. Autres charges techniques	-34		-34	-32
12. Produits des placements transférés	-400		-400	-388
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4 959	3 198	1 760	243

4. Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie		
2. Résultat technique de l'assurance Vie	1 760	243
3. Produits des placements		
3a. Revenus des placements		
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements		
4. Produits des placements alloués	400	388
5. Charges des placements		
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements		
6. Produits des placements transférés		
7. Autres produits non techniques	1	1
8. Autres charges non techniques	-33	-16
9. Résultat exceptionnel	-62	7
9a. Produits exceptionnels	5	7
9b. Charges exceptionnelles	-67	0
10. Participation des salariés	-84	-62
11. Impôt sur les bénéfices	-808	-152
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 174	407

5. Tableau des engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (En milliers d'euros)		12 / 2024	12 / 2023
1 Engagements reçus			
2 Engagements donnés			
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			
2d Autres engagements donnés		184	145
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		35 256	33 721
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

DESIGNATION DES CATEGORIES (en milliers d'euros)		Contrat de capitalisation A prime unique*	Contrat de capitalisation A prime périodique	Contrat individuel Assurance temporaire décès	Contrat individuel Assurance vie à prime unique*	Contrat individuel Assurance vie à prime périodique	Contrat collectif Assurance en cas de décès
L1	Primes et accessoires émis			2 428	12		6 140
L2	Annulations			48			903
	Primes à émettre nettes de primes à annuler :						
L3	+ au 31.12.2024			360			1 385
L4	+ au 31.12.2023			281			1 325
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES			2 459	12		5 296
L10	Sinistres et capitaux payés			365			2 208
L11	Versements périodiques de rentes payés			11			345
L12	Rachat payés				149		
L13	Frais de gestion des sinistres			16	4		124
	Provisions pour sinistres à payer :						
L14	+ au 31.12.2024			210			3 549
L15	+ au 31.12.2023			51			1 896
L16	Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées						
L17	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées						
L18	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS			551	152		4 329
	Provisions d'assurance vie :						
L20	+ au 31.12.2024			1 774	1 037		5 376
L21	+ au 31.12.2023			1 841	1 169		5 205
L22	Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie						
L23	Ajustement sur opérations à capital variable						
L24	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie						
	Autres provisions techniques :						
L25	+ au 31.12.2024						
L26	+ au 31.12.2023						
L27	SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS			-68	-153		170
L30	Participations aux bénéfices				21		184
L40	Frais d'acquisition			976	1		730
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets			-77			-170
L42	Subventions d'exploitation reçues						
L43	Produits des placements nets de charges			57	51		220
L44	Intérêts techniques nets de cessions				1		
L45	SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS			57	49		220
L50	Primes cédées aux réassureurs			2 293			5 097
L51	Part réassureurs dans les prestations payées			359			2 424
	Part réassureurs dans les provisions techniques, autres que provisions pour participation aux bénéfices:						
L52	+ au 31.12.2024			1 825			6 323
L53	+ au 31.12.2023			1 840			5 756
L54	Part réassureurs dans participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques						-175
L55	Part réassureurs dans participations aux bénéfices						
L56	Commissions reçues des réassureurs			899			2 598
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE			1 050			-669
L60	RESULTAT TECHNIQUES			84	41		940
	Provisions pour participation aux bénéfices :						
L70	+ au 31.12.2024						184
L71	+ au 31.12.2023						
	Part réassureurs dans provisions participation bénéfices :						
L72	+ au 31.12.2024						175
L73	+ au 31.12.2023						

* ou à versements libres

DESIGNATION DES CATEGORIES		Contrat collectif Assurance en cas de vie	Contrat en unité de compte A prime unique*	Contrat en unité de compte A prime périodique	Contrat collectif Article L.441-1 C.Assur	Contrat individuel Dommage corporel	Contrat collectif Dommage corporel	TOTAL AFFAIRE DIRECTE EN FRANCE	TOTAL GENERAL
L1	Primes et accessoires émis	1 138	1			48	14 225	23 992	23 992
L2	Annulations	219				13	400	1 583	1 583
	Primes à émettre nettes de primes à annuler :								
L3	+ au 31.12.2024						2 940	4 685	4 685
L4	+ au 31.12.2023	-490					2 486	3 602	3 602
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	1 410	1			35	14 280	23 493	23 493
L10	Sinistres et capitaux payés.	981					5 660	9 214	9 214
L11	Versements périodiques de rentes payés						1 234	1 590	1 590
L12	Rachat payés		11					160	160
L13	Frais de gestion des sinistres	29					200	373	373
	Provisions pour sinistres à payer :								
L14	+ au 31.12.2024	16				124	29 391	33 290	33 290
L15	+ au 31.12.2023	17				157	29 564	31 685	31 685
L16	Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
L17	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
L18	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	1 009	12			-32	6 922	12 943	12 943
	Provisions d'assurance vie :								
L20	+ au 31.12.2024	14 466	90					22 743	22 743
L21	+ au 31.12.2023	14 308	89					22 612	22 612
L22	Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie								
L23	Ajustement sur opérations à capital variable		11					11	11
L24	Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie								
	Autres provisions techniques :								
L25	+ au 31.12.2024	7						7	7
L26	+ au 31.12.2023	6						6	6
L27	SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS	-230	-10					-291	-291
L30	Participations aux bénéfices	387					740	1 332	1 332
L40	Frais d'acquisition	70				8	4 410	6 195	6 195
L41	Frais d'administration autre charge technique nets.	-30				-1	-449	-727	-727
L42	Subventions d'exploitation reçues.								
L43	Produits des placements nets de charges.	347	2			1	241	919	919
L44	Intérêts techniques nets de cessions							1	1
L45	SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS	347	2			1	241	917	917
L50	Primes cédées aux réassureurs					33	13 592	21 015	21 015
L51	Part réassureurs dans les prestations payées						6 569	9 352	9 352
	Part réassureurs dans les provisions techniques, autres que provisions participations aux bénéfices :								
L52	+ au 31.12.2024					119	27 634	35 901	35 901
L53	+ au 31.12.2023					150	27 969	35 715	35 715
L54	Part réassureurs dans participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques								
L55	Part réassureurs dans participations aux bénéfices.								
L56	Commissions reçues des réassureurs					7	3 896	7 400	7 400
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE					57	2 760	3 198	3 198
L60	RESULTAT TECHNIQUES	550	2			4	140	1 761	1 761
	Provisions pour participation aux bénéfices :								
L70	+ au 31.12.2024	2 905					1 082	4 171	4 171
L71	+ au 31.12.2023	2 906					342	3 248	3 248
	Part réassureurs dans provisions pour participation aux bénéfices :								
L72	+ au 31.12.2024						1 028	1 203	1 203
L73	+ au 31.12.2023						325	325	325

* ou à versements libres

ANNEXE AUX COMPTES **SOCIAUX**

ACTE VIE

EXERCICE 2024

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social :	6 097 960,69 €
Activité :	assurance vie et capitalisation
Risques Assurés :	Toutes garanties d'assurance vie-décès et de capitalisation (branches 20 et 24)

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte économique et géopolitique marqué par de profondes incertitudes. L'instabilité mondiale s'est intensifiée avec des conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, des tensions croissantes en mer de Chine méridionale, et une volatilité accrue sur les marchés financiers. Aux États-Unis et en Europe, les turbulences économiques se sont poursuivies avec des risques de récession, des taux d'intérêt élevés et une inflation qui reste un sujet de préoccupation majeur. Par ailleurs, le changement climatique continue de bouleverser les économies et d'exposer les entreprises à des risques accrus, qu'ils soient climatiques, technologiques ou liés aux ressources humaines.

1.1 Conflits internationaux

L'année 2024 a été marquée par la persistance des tensions géopolitiques, notamment la prolongation du conflit en Ukraine et l'intensification de la crise au Proche-Orient. La situation a entraîné une volatilité accrue des prix des matières premières et une pression supplémentaire sur les finances publiques. Les gouvernements ont continué à renforcer leurs budgets de défense et à prendre des mesures pour limiter l'impact des chocs énergétiques et économiques sur leurs populations. Par ailleurs, la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine a renforcé la fragmentation de l'économie mondiale, impactant les chaînes d'approvisionnement et les flux d'investissements internationaux.

1.2 Changements climatiques

Le changement climatique a continué de produire des effets considérables sur l'économie mondiale en 2024. L'année a été marquée par des événements climatiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur records, des sécheresses prolongées, des tempêtes violentes et des incendies de grande ampleur. Ces catastrophes ont accru la pression sur les entreprises et les assurances, augmentant le coût du risque climatique. En réponse, les régulateurs et les entreprises ont accéléré la mise en place de stratégies de transition énergétique et de réduction des émissions carbone. De nouvelles réglementations environnementales sont entrées en vigueur, impactant directement les obligations financières et les investissements des entreprises.

1.3 Environnement économique dégradé

L'environnement économique en 2024 reste difficile. L'inflation, bien que légèrement en recul, continue d'éroder le pouvoir d'achat et d'alimenter les revendications sociales. La croissance économique a été freinée par le maintien des taux d'intérêt élevés, qui pèsent sur le financement des entreprises et des ménages. La France, comme d'autres économies avancées, a dû faire face à une contraction de l'investissement privé et à un ralentissement de la consommation.

1.3.1 Impact de la hausse des taux

En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu ses taux d'intérêt à des niveaux élevés afin de lutter contre l'inflation persistante. Cette politique a continué d'affecter le secteur du crédit et de limiter l'accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Les taux hypothécaires élevés ont également pesé sur le secteur immobilier, aggravant la crise du logement dans plusieurs pays européens.

1.3.2 Impact de l'inflation

Bien que les prix de l'énergie aient connu une certaine stabilisation après les pics de 2022-2023, l'inflation demeure un sujet de préoccupation majeur en 2024. Ce sont désormais les prix des services et des salaires qui tirent l'inflation, compliquant davantage la politique monétaire des banques centrales. En France, les effets du bouclier tarifaire énergétique ont commencé à s'estomper, augmentant la pression sur les ménages et les entreprises.

1.3.3 Le secteur du BTP

Le secteur de la construction a continué à souffrir en 2024, avec une chute marquée des mises en chantier et une baisse des transactions dans l'ancien. La hausse des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'octroi de crédit ont fortement impacté la demande immobilière. Toutefois, le segment de la rénovation énergétique bénéficie d'un soutien accru de l'État, permettant de limiter l'impact global de la crise. Dans les Travaux Publics, l'activité reste soutenue par les investissements en infrastructures, mais les prises de commandes ont marqué un ralentissement en fin d'année.

1.4 Changements législatifs

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs évolutions réglementaires ont été introduites en matière de production des comptes annuels des entreprises du secteur de l'assurance. Toutefois, les sociétés du **GROUPE CAM** n'étant pas soumises aux obligations de consolidation des comptes en application de l'article R. 233-16 du Code de commerce, les dispositions relatives au **reporting de durabilité** (directive CSRD) ainsi qu'à la **déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES)** ne s'appliquent pas à **ACTE VIE**.

Néanmoins, soucieuse de **transparence** et de **responsabilité**, la société suit attentivement ces évolutions réglementaires et pourra, si nécessaire, adapter ses pratiques afin d'anticiper d'éventuelles obligations futures.

1.5 Vérification de comptabilité

Les sociétés CAM btp et ACTE iard ont fait l'objet en 2024 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, les sociétés ont opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes du bilan.

Ces régularisations impliquent également le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire sur ACTE VIE de 55K€ qui sera versée début 2025

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

2.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

2.3 Description des méthodes comptables

Postes du bilan

2.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

2.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

2.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale. Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuées ou majorées de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation. Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

2.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

La provision pour dépréciation durable s'élève à 11 K€ contre 432 K€ en 2023.

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

2.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes

Conformément à l'article R 343-13 du Code des Assurances, ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur de réalisation.

Les ajustements qui résultent de l'écart entre la valeur globale de ces placements inscrite au bilan et leur valeur de réalisation sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Ajustements ACAV (plus ou moins-values) ».

2.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

2.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

2.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable. Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	3 ans linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

2.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

2.3.5 Réserve de capitalisation

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

La loi de finance 2011 avait instauré une taxe exceptionnelle au taux de 10% sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1^{er} janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles du résultat imposable.

La charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non prise en compte, dans le résultat imposable, des versements ou prélèvements donne lieu à respectivement à une reprise ou une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent. Cette ou cette dotation contribue au résultat non technique de l'entreprise. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 20 K€ (net d'impôt) à la suite d'opérations sur des obligations à taux fixe.

2.3.6 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

2.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les sinistres dommages corporels en cours de service de prestations (indemnités journalières) et survenus mais non déclarés (IBNR) font l'objet de Provisions de maintien en incapacité et de passage en invalidité. Les barèmes établis par le Bureau Commun des Assurances Collectives (BCAC) sont utilisés tout en tenant compte des spécificités techniques et statistiques du portefeuille de la société. Les tables d'expérience du BCAC utilisées sont celles homologuées et modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2010.

2.3.6.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (Euros) correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré, compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par références aux tables homologuées établies sur la base de données publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Les provisions pour risques en cours PRC s'appliquent aux contrats emprunteurs.

Les autres provisions s'appliquent aux contrats de prévoyance collective.

- ✓ Pour le calcul des PRC décès et PRC incapacité – invalidité :
 - Table de mortalité TH00-02 sans abattement : taux technique de 1,75% pour le décès et 2,28% pour incapacité invalidité
- ✓ Pour le calcul des Provisions pour garanties incapacité-invalidité :
 - Tables produites par le BCAC (maintien en incapacité, passage de l'incapacité vers l'invalidité et maintien en invalidité) : taux technique de 2,28%
- ✓ Par le calcul des Provisions Maintien des garanties décès :
 - Table de mortalité TH00-02 sans abattement à défaut de table d'expérience et par simplification.

2.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices correspond à la part des assurés dans le résultat technique et financier. L'attribution aux assurés s'effectue généralement par incorporation aux provisions mathématiques.

2.3.6.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance contre le risque décès ou contre le risque dommages corporels, que celui-ci soit une garantie principale ou complémentaire.

Le calcul de la provision est fait contrat par contrat ou par ensemble de contrats présentant des caractéristiques semblables.

Ces provisions sont régies par l'article 39 quinquies GB du Code Général des Impôts.

2.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes

Ce sont des provisions mathématiques qui sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de comptes.

2.3.6.6 Autres provisions techniques

Conformément à l'article R343-5 du code des assurances, lorsque l'ensemble des placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques » inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

2.3.6.7 Provision globale de gestion

Il s'agit d'une provision destinée à couvrir les charges de gestion future non couvertes par ailleurs. L'analyse dans la société est faite pour chaque ensemble homogène de contrats.

Elle relève du principe de prudence selon lequel les pertes futures doivent être prises en compte dès lors qu'elles sont connues et qu'elles peuvent être estimées.

Elle est déterminée pour le produit LIR dans les conditions suivantes :

Il est établi, au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci, un compte prévisionnel de charges et de produits futurs de gestion. Pour l'établissement de ce compte prévisionnel, sont pris en compte :

- ✓ Les produits correspondant aux chargements sur primes pour les primes périodiques, aux produits financiers disponibles après prise en compte des charges techniques et financières découlant de la réglementation et des clauses contractuelles. Les produits financiers sont calculés en appliquant le taux de rendement, ci-après défini, au moyen des provisions mathématiques de l'exercice. Ce taux de rendement est calculé, au titre de chaque exercice, sur la base :
 - d'une part, du rendement hors plus-values des obligations et titres assimilés en portefeuille et présumés détenus jusqu'à leur échéance et, pour le réemploi des coupons et des obligations à échoir pendant les cinq premières années suivant l'exercice considéré, de 75 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat, et, au-delà, de 60 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat ;
 - d'autre part, pour les autres actifs, de 70 % du rendement hors plus-values du portefeuille obligataire constaté en moyenne sur l'exercice considéré et les deux exercices précédents.
- ✓ Les charges correspondant aux frais d'administration, aux frais de gestion des sinistres et aux frais internes et externes de gestion des placements retenus pour l'évaluation de produits, dans la limite des charges moyennes unitaires observées au titre de l'exercice considéré et des deux exercices précédents.

Le taux estimé des rachats totaux ou partiels et des réductions ne pourra excéder 80 % de la moyenne des sorties anticipées de contrats constatées sur les deux derniers exercices clos et sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est égal à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats, telle que définie ci-dessus. Le taux d'actualisation est, pour chaque exercice, le même que celui retenu pour le taux de rendement précédemment défini.

La provision globale de gestion comptabilisée au 31/12/2024 s'élève à 2 672 K€.

Postes du compte de résultat

2.3.7 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice. Les flux DSN sont utilisés dans le processus d'émission des primes de prévoyance collective.

2.3.8 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux capitaux échus et aux sinistres réglés durant l'exercice. Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

2.3.9 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO). Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

En ce qui concerne les obligations et les autres valeurs à revenus fixes, la partie du profit ou de la perte correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle est différée et inscrite directement dans les capitaux propres dans le poste "Réserve de capitalisation" et dans la limite des réserves précédemment constituées. Cette réserve figure au poste « Autres réserves » des capitaux propres.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties (allocation des produits financiers) : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

2.3.10 Charges

ACTE VIE adhère au Groupement d'intérêt économique CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6 ;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...) ;
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

2.3.11 Autres produits techniques

Ils correspondent aux commissions de distribution.

2.3.12 Opérations de réassurance

2.3.12.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traitée par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

ACTE VIE n'a pas d'opération d'acceptation dans ses comptes.

2.3.12.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

Postes de hors bilan

2.3.13 Engagements reçus et donnés

La Société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté.

2.3.14 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 184K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans la limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel, non couvert par le fond de capitalisation LIR s'élève à 168 K€.

3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Absence d'événement postérieur à la clôture ayant un impact sur les comptes.

4. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

4.1 Etat récapitulatif des placements

ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (En milliers d'euros)	BRUTE	NETTE	REALISATION
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'OCDE	46	46	124
- hors OCDE			
	46	46	124
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'OCDE	6 884	6 872	8 686
- hors OCDE			
	6 884	6 872	8 686
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	4 165	4 165	4 167
- hors OCDE			
	4 165	4 165	4 167
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	30 371	30 191	29 345
- hors OCDE			
- dont titres mis en pension			
	30 371	30 191	29 345
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
9 DEPOTS (autres que visés au 8) CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'OCDE	5 500	5 500	5 500
- hors OCDE			
	5 500	5 500	5 500
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM	90	90	90
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
	90	90	90
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		36 113	36 113
TOTAL DES LIGNES 1 A 10	47 055	46 864	47 912
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	30 371	30 191	29 345
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	16 594	16 583	18 477
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13	90	90	90
b) DONT :			
- Valeurs affectables à la représentation des prov tech autres que celles visées ci-dessous	41 509	41 319	42 288
- Valeurs garantissant les engagements institutions prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	5 546	5 546	5 624
- Autres affectations ou sans affectation			
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	676	676	676
(autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
TOTAUX	47 731	47 540	48 588

Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement

- autres immobilisations

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

-179

4.2 Participations et filiales

PARTICIPATIONS ET FILIALES (En milliers d'euros)	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales (> 50 % de détention) NEANT							
Participations (Entre 10 % et 50 % de détention) ACTE SERVICES	SA	878	14,75%	45	50	53	0

* Sociétés d'assurance

4.3 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

MOUVEMENTS ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	Montant brut 01/01/2024	Augmentation exercice	Diminution exercice	Montant brut 2024
Actifs incorporels				
Terrains et constructions				
Titres ent. liées ou lien part.	46			46
Bons, oblig. cr./ent. liées ou LP				

VARIATION ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	Amts. exercice exercice	Dotations prov. Dépré. exercice	Reprises sur prov. dépré. exercice	Montant brut 31/12/2024	Amorts. et prov. dépré. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
Actifs incorporels							
Terrains et constructions							
Titres ent. liées ou lien part.				46		46	46
Bons, oblig. cr./ent. liées ou LP							
Autres placements		11	432	46 919	11	46 907	43 956
Placements en unité compte				90		90	90
Créances espèce chez cédante							
TOTAUX		11	432	47 055	11	47 044	41 493

4.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	9 531	19 706	6 229	16 952
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	2		0	
Durée résiduelle de plus de 5 ans				
TOTAL CREANCES ET DETTES	9 532	19 706	6 229	16 952

4.5 Composition de l'actionnariat

Le capital social de la société est composé de 40 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,45 €. Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires. La société ne détient aucune action propre et n'a effectué aucune opération d'achat/vente au cours de l'exercice.

4.6 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance

OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	594	408	115	332
Intermédiaires d'assurance (compte 403)	4	1 661	32	1 347
Co assureurs (compte 404)	0	9 612	0	9 759
Réassureurs (compte 410)	14	6 306	42	2 749
Cédantes (compte 411)	0	0	0	0

4.7 Variation des capitaux propres et affectation du résultat

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (En milliers d'euros)	AU 31.12.2023	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	AU 31.12.2024
1a Fonds d'établissement	6 098					6 098
1b Primes liées au capital social	0					0
1c Réserves de réévaluation	0					0
1d Autres réserves	1 859		-20	1		1 840
1e Report à nouveau	4 245	407				4 652
1f Résultat de l'exercice	407	-407			1 174	1 174
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 609	0	-20	1	1 174	13 764
DIVIDENDES VERSES DANS L'EXERCICE : 0 k€						

4.8 Détail des réserves

DETAIL DES RESERVES (En milliers d'euros)	2023	2024
Réserve de capitalisation	1 845	1 824
Réserve pour fonds de garanties	13	15
TOTAL RESERVES	1 858	1 839

4.9 Détail des provisions pour risques et charges

DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En milliers d'euros)	2023	DOTATIONS	REPRISES	2024
Provisions pour autres risques et charges	20			30
Provisions pour médaille du travail	24	1	0	25
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44	1	0	55

4.10 Détail des provisions techniques

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions d'assurance vie	22 524	6 736	15 788	22 652	6 827	15 824
Provisions pour sinistres vie	1 964	860	1 104	3 775	1 321	2 454
Provisions pour sinistres dommages corporels	29 721	28 118	1 602	29 516	27 752	1 763
Provision pour PB vie	2 906	0	2 906	3 089	175	2 914
Provision pour PB dommages corporels	342	325	17	1 082	1 028	54
Provision pour égalisation	6		6	7		7
Autres provisions techniques vie	0		0	0		0
Autres provisions techniques dommages corporels						
Provisions techniques des contrats en UC	89		89	90		90
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	57 552	36 039	21 512	60 211	37 104	23 106

4.11 Comptes de régularisation Actif / Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	ACTIF	
	2023	2024
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	354	414
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)	8	8
Frais d'acquisition reportés (non vie)		
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	88	133
Autres comptes de régularisation actif	138	298
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	588	854
Produits à recevoir rattachés aux créances	135	293
Primes remboursement emprunt non amortissable		

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	PASSIF	
	2023	2024
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements diff. prix remboursements	392	312
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION PASSIF	392	312
Charges à payer rattachées aux dettes	240	266
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	44	55
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44	55

AVOIRS ET ENGAGEMENTS PAR DEVISES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS	ACTIF	PASSIF	ECARTS
Euro et monnaies zone Euro XEU	90 302	90 302		91 294	91 294	
Autres monnaies						
TOTAL AVOIRS ET ENGAGEMENTS	90 302	90 302		91 294	91 294	

4.12 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

AVOIRS ET CRÉANCES SUR ENTREPRISES GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
Capital souscrit non appelé						
PLACEMENTS	46		46	46		46
Actions, autres titres à revenu. Variable	46		46	46		46
Obligations, techniques, autres titres à revenu. fixe						
Prêts						
Dépôts auprès d'établissements de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTES						
PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.						
Provisions pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Provisions des engagements en unités de compte						
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE						
DEBITEURS DIVERS						
CAPITAL APPELE NON VERSE						
COMPTES COURANTS	5 059		5 059	1 318		1 318
INTERETS ET LOYERS ACQUIS ET NON ECHUS						
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF						
TOTAL AVOIRS ET CREANCES SUR GROUPE	5 105		5 105	1 364		1 364

DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
PASSIFS SUBORDONNES						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES						
Provisions pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
PROVISIONS DES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTE						
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUREURS						
DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
DETTES ENVERS ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
AUTRES DETTES	1 183		1 183	1 433		1 433
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF						
TOTAL DETTES SUR GROUPE	1 183		1 183	1 433		1 433

ENGAGEMENTS ENVERS LE GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						
TOTAL ENGAGEMENTS SUR GROUPE						

5. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

5.1 Ventilation des primes émises

VENTILATION DES PRIMES ÉMISES (En milliers d'euros)	2023	2024
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	19 708	22 409

5.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS (En milliers d'euros)	2023	2024
Salaires *	560	721
Charges sociales *	241	315
Autres *	21	30
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	121	99
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	942	1 165
Commissions d'acquisition	3 846	4 587
Commissions d'acceptation	0	0
TOTAL COMMISSIONS	3 846	4 587

* VERSES PAR LA SOCIÉTÉ

5.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023	2024
POSTE 7 Autres produits non techniques	1	1
POSTE 8 Autres charges non techniques	16	33
POSTE 9a Produits exceptionnels	7	5
POSTE 9b Charges exceptionnelles	0	67

5.4 Analyse des charges par nature et par destination

ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION (En milliers d'euros)	2023	2024
Charges de personnel	942	1 165
Impôts, taxes et versements assimilés	115	144
Commissions aux intermédiaires	3 846	4 587
Commissions - autres commissions		
Achats et autres charges externes	593	711
Amortissements et provisions	34	42
Autres charges de gestion courante	16	48
TOTAL CHARGES PAR NATURE	5 546	6 697
Frais de règlement des sinistres	322	374
Frais d'acquisition	5 320	6 195
Frais d'administration	-172	31
Frais internes et externes de gestion des placements	28	31
Autres charges techniques	32	34
Autres charges non techniques	16	33
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 546	6 697

5.5 Ventilation des produits et charges de placements

REVENUS ET FRAIS FINANCIER (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL
Revenus des participations						
Revenus des placements immobiliers						
Revenus des autres placements		970	970		1 045	1 045
Autres revenus financiers						
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		970	970	0	1 045	1 045
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)		-1	-1		0	0
Total autres produits de placements			816			832
Total autres charges de placements			528			558
TOTAL		971	1 259	0	1 045	1 319

5.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

VENTILATION IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (En milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	2 128	-146	1 982
Réintégration	1 219	87	1 307
Déduction	20	42	62
Déficit reportable			
RESULTAT FISCAL	3 327	-100	3 227
Résultat imposable à 25%	3 327	-100	3 227
Impôts sur les sociétés à 25%	832	-25	807
Contribution additionnelle de 3,3%	1	0	1
Crédit d'impôt	0	0	0
Impôt 2024	833	-25	808
Solde déficit reportable			
IS Contrôle fiscal			
IMPOT NET	833	-25	808

5.7 Situation fiscale différée ou latente

ACCROISSEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
ALLÈGEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits : Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM		
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	1 284	331
Participation des salariés	84	22
Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)		
Provision pour risques créances coassurance		
Provision pour dépréciation des OPCVM		
Créditeurs divers		
Provisions de sinistres	1 200	310
TOTAL	1 284	331

5.8 Provisions et PB d'assurance vie

VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE (En milliers d'euros)	2023	2024
Charges des provisions d'assurances vie	-366	-281
Intérêts techniques	0	0
PB incorporées directement	315	409
Utilisation de la provision pour PB		
Variations des cours de change (+ OU -)		
VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	-51	128

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS (En milliers d'euros)	2023	2024
A- PARTICIPATION AUX RESULTATS TOTALE	408	1 518
A1 Part. attribuée contrats (IT compris)	229	1 334
A2 Variation de la provision participation aux bénéfices	179	184
B- PARTICIPATION AUX RESULTATS DES CONTRATS A331-3		
B1 Provisions mathématiques moyennes	26 765	28 461
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
B3 Montant effectif de la participation aux résultats	675	778
B3A Participation attribuée contrats (I.T. compris)	496	594
B3B Variation provision pour participation aux bénéfices	179	184

6. Autres informations

6.1 Comptes contributifs

Les comptes de la société ACTE VIE entrent dans le périmètre de contribution du Groupe CAM qui est combiné par la SGAM BTP. La CAM BTP, société mère du Groupe CAM détient 86,36 % du capital d'ACTE VIE.

6.2 Informations sur le personnel

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	2023		2024	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction				
Cadres	4	1	7	1
Non cadres		5		5
Sous totaux	4	6	7	6
TOTAL DU PERSONNEL	10		13	
MEMBRES DES ORGANES	Membres des organes		Membres des organes	
	Administration	Direction ou surveillance	Administration	Direction ou surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

6.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à TTC 33 K€.

Honoraires	33 K€
Frais de déplacement	0 K€

6.4 Hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)	2023	2024
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	145	184
Fonds de garantie des assurés	13	15
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	33 721	35 256



RAPPORT ANNUEL 2024

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

EXERCICE 2024

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

L'article L225-68 du code de commerce prévoit que le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Ce rapport inclut les informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à conseil de surveillance, mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance d'ACTE VIE vous expose ci-après son premier rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du code de commerce.



1. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. CAPITAL

ACTE vie est une société anonyme d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 097 960,69 euros fondée en 1987 et inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 343 030 748.

Le capital de la Société, intégralement libéré, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2024.

La répartition du capital d'ACTE vie au 31 décembre 2024 est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	34 556	86,39
HANNOVER RUCKVERSICHERUNG AG	3 750	9,38
L'AUXILIAIRE	1 520	3,80
Personnes physiques	174	0,43
TOTAL	40 000	100,00

1.2. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1.2.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de Surveillance de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT : M. Franck FAVRE
VICE-PRÉSIDENT : M. Gérard MOYSE

MEMBRES :

la CAM BTP, représentée par M. Alain ALBIZATI

HANNOVER RUCKVERSICHERUNG
AKTIENGESELLSCHAFT représentée par M. Stefan KASPER

L'AUXILIAIRE, représentée par M. Olivier BEDEAU

M. Jean BOONEN

1.2.2. DIRECTOIRE

La composition du Directoire de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT : M. Raphaël DILLINGER

MEMBRE : M. Joseph PULTRINI

2. INFORMATION RELATIVE AUX MANDATS OU FONCTIONS EXCERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Franck FAVRE Président du Conseil de Surveillance	- Président de la CAM BTP - Président du conseil de surveillance de la société ACTE IARD - Administrateur de la SGAM BTP - Président de la SAS ARKEDIA - Président du MEDEF Alsace
M. Gérard MOYSE Vice-Président du Conseil de Surveillance	- Président honoraire de la CAM BTP - Président du Comité d'Audit de la CAM BTP - Vice-président du Conseil de Surveillance de la société ACTE IARD - Administrateur du Groupe 1000 SA - Président des SAS SIFCO et MOYSE DEVELOPPEMENT
M. Alain ALBIZZATI Membre du conseil de surveillance en qualité de représentant permanent de la CAM BTP	- Vice-président du Bureau du Conseil d'Administration de la CAM BTP - Représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE IARD - Président de la SAS ALBIZZATI
M. Jean BOONEN Membre du Conseil de Surveillance	- Vice-président de la CAM BTP - Membre du Conseil de Surveillance d'ACTE IARD - Représentant permanent de la CAM BTP aux CA de la SMABTP, de la SMAvie BTP, de l'Auxiliaire et de l'Auxiliaire vie
M. Stephan KASPER, Membre du Conseil de Surveillance	- General manager HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG - Représentant permanent de la HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Olivier BEDEAU, Représentant permanent de L'Auxiliaire	• Directeur général délégué de la SGAMBTP • Directeur Général de L'Auxiliaire et de L'Auxiliaire vie
M. Raphaël DILLINGER Président du Directoire	• Président du directoire d'ACTE IARD • Président du CA d'ACOTEX et d'ACTE services • Directeur Général de la CAM BTP • Directeur général délégué de la SGAM BTP • Représentant permanent de la CAM BTP au CS de SMA SA
M. Joseph PULTRINI Membre du Directoire	• Directeur Général Adjoint de la CAM BTP • Membre du Directoire d'ACTE IARD • Représentant permanent d'ACTE IARD dans la société ACTE services • Représentant permanent d'ACTE IARD dans la société ACOTEX

3. INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L' EXERCICE (ART. L225-88)

Néant

3.2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D' EXERCICES ANTÉRIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ART. R225-57)

- Le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE, constitué entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE IARD, ACTE Services et ACOTEX et qui gère l'ensemble des frais généraux du groupe CAMACTE, à l'exception des services commerciaux et de la direction générale, nous a décompté des charges pour un montant de 517 764,16 €.
- Le groupement de moyens existant entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE IARD et ACTE Services nous a décompté pour la gestion des services commerciaux, des charges à prix coûtant à hauteur de 1 403 110,13 €.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance concernés par ces conventions sont :

- M. Franck FAVRE, Président de la CAM BTP, Président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp, Vice-président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Jean BOONEN – Vice-président de la CAM BTP, membre du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Alain ALBIZATI, Vice-président de la CAM BTP, représentant permanent de la CAM BTP à notre Conseil de Surveillance et à celui d'ACTE IARD,

- M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général de la CAM BTP, Président du Directoire de notre société et de celui d'ACTE IARD et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.
- M. Joseph PULTRINI, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre du Directoire de notre société et de celui d'ACTE IARD, administrateur représentant permanent d'ACTE IARD dans les sociétés ACTE Services ACOTEX.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Conformément à l'article R.322-54-1 du Code des Assurances, le Conseil de Surveillance d'une société d'assurance est amené à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

L'article L225-68 du Code de Commerce prévoit que ces observations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'une société à Directoire et Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2024 pour accomplir la mission de contrôle qui lui a été confiée par l'Assemblée des actionnaires.

Chaque mois est remis au Président du Conseil de Surveillance un rapport comportant des éléments statistiques relatifs à l'activité de la société : primes émises, charge de sinistres et résultats techniques par branche, affaires nouvelles réalisées, évolution du nombre de contrats et de sinistres, indicateurs de la comptabilité clients, frais de gestion, activité financière.

Le rapport de gestion du directoire sur les comptes de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil de surveillance le 3 avril 2025.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit et de gestion des risques et a entendu le Commissaire aux comptes.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion d'ACTE VIE.

Le Conseil de Surveillance exprime sa satisfaction quant à la gestion du Directoire et invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire Aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 1 174 329,17 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directoire et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DU BENEFICE

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 1 174 329,17 euros au compte de report à nouveau, le portant ainsi à la somme créditrice de 5 826 362,26 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'assemblée générale approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui a été présenté par le Conseil de Surveillance.

QUATRIÈME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de Monsieur Franck FAVRE est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Franck FAVRE accepte son mandat.

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de la société HANNOVER RUCK VERSICHERUNG est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

la société HANNOVER RUCK VERSICHERUNG accepte son mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de la Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux-Publics (CAM BTP) est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

la Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux-Publics (CAM BTP) accepte son mandat.

HUITIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de la société L'AUXILIAIRE est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

la société L'AUXILIAIRE accepte son mandat.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de Monsieur Jean BOONEN est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Jean BOONEN accepte son mandat.

DIXIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN CONSEILLER

Monsieur Frank MAIRE est élu conseiller pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Frank MAIRE accepte son mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN CONSEILLER

Monsieur Martial DEBOEUF est élu conseiller pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Martial DEBOEUF accepte son mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2025 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation
www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX